

## **ADMISSION 2023 - FORMATION MONITEUR-ÉDUCATEUR**

### **ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**SAMEDI 27 MAI 2023**

#### **CONSIGNES AUX CANDIDATS**

- Présentation des copies :
  - inscrire votre nom, votre prénom à l'intérieur des coins gommés, aux endroits prévus à cet effet ;
  - rabattre et coller le(s) coin(s) gommé(s).
- Ne pas signer la/les copie(s)
- Émarger sur le listing des effectifs des candidats lors de la remise de votre/vos copie(s)
- Durée de l'épreuve écrite d'admissibilité: 2 heures  
Notation sur 20. L'épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.
- En cas de non-présentation de la pièce d'identité, le candidat pourra être admis à composer, sous réserve de la présentation de la pièce d'identité jusqu'au mardi 30 mai 2023 avant 17 h à l'ARIFTS sur le site angevin ou nantais.
- Les résultats de l'épreuve d'admissibilité ne seront pas communiqués par téléphone. Ils vous seront adressés par mail, à partir du vendredi 02 juin 2023.
- Pour rappel, les candidats admis à poursuivre l'admission après l'épreuve d'admissibilité, seront convoqués aux épreuves orales le samedi 10 juin. Ils recevront une convocation par mail à partir du 02 juin 2023.
- La consultation de tout document ainsi que la communication avec d'autres candidats sont strictement interdites pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les téléphones portables doivent être impérativement éteints et rangés.

**ADMISSION 2023 - FORMATION MONITEUR-ÉDUCATEUR**

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**SAMEDI 27 MAI 2023 – 9h30-11h30**

**EXPOSÉ RÉDIGÉ**

**Durée : 2 heures – Notation sur 20**

**Sujet :**

« *Et si on oubliait la voiture ?... Bus, vélo, marche, on a tous à y gagner !* »

De nombreux slogans visibles dans les bus ou tramways prônent l'usage du transport en commun et la combinaison de différents modes de transport.

En vous appuyant sur les alternatives à la voiture, vous exposerez votre point de vue sur les bénéfices individuels et collectifs de favoriser d'autres modes de transport que la voiture en ville et sur la nécessité de développer des infrastructures adaptées.

**FINALITÉS DE L'ÉPREUVE**

- Apprécier la culture générale du candidat
- Vérifier ses aptitudes à l'expression écrite
- Il est tenu compte de l'orthographe et de la grammaire